

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES  
-----

**Communes d'HUCLIER et d'HESTRUS**

-----  
**SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN « SEPE » DU HAILLAME**  
-----

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par la SEPE du HAILLAME, dont le siège social est Tour de l'Europe 183 – 3, Bd de l'Europe à MULHOUSE, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'HUCLIER et d'HESTRUS.

Cette enquête se déroulera en Mairie d'HUCLIER, siège de l'enquête, du 17 février 2014 au 20 mars 2014 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des Mairies d'HUCLIER et d'HESTRUS.

Monsieur Hubert TOURNEUX, retraité du Ministère de la Défense, Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie d'HUCLIER, siège de l'enquête, le lundi 17 février de 9h à 12h, le mardi 25 février de 14h à 17h, le lundi 10 mars de 14h à 17h, le samedi 15 mars de 9h à 12h, le jeudi 20 mars de 15h à 18h.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies d'ANVIN, BAILLEUL-LES-PERNES, BOURS, BOYAVAL, BRYAS, CONTEVILLE, DIEVAL, EPS, FIEFS, FONTAINE-LES-BOULANS, GAUCHIN-VERLOINGT, HERNICOURT, HESTRUS, HEUCHIN, HUCLIER, LA THIEULOYE, MAREST, MONCHY-BRETON, MONCHY-CAYEUX, NEDON, OSTREVILLE, PERNES, PRESSY, SACHIN, SAINS-LES-PERNES, ST-MICHEL-SUR-TERNOISE, ST-POL-SUR-TERNOISE, TANGRY, TROISVEAUX, VALHUON, WAVRANS-SUR-TERNOISE, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Publications - Consultation du public)